

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 mars 2024**

N° 240314032

PERSONNEL COMMUNAL - Modification du tableau des effectifs

L'an deux mil vingt quatre, le quatorze mars à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 6 mars 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - Mme HERRATI - M. BOMBLED - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme GROUX - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. NKAMA - Mme JOUBERT - M. GIRY - Mme SCHAFFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 24

Représentés : 2

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 3

ABSENTS REPRESENTES M. DAUDET par Mme JOUBERT - M. MASO par Mme CARTEAU.

ABSENTS NON EXCUSES M. GUITOUNI - Mme POP - M. BENAOUADI.
SECRETAIRE Marie-Jésus LABADO

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

PERSONNEL COMMUNAL - Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Franck BOMBLED Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 313-1, L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14,

VU sa délibération n°240130003 en date du 30 janvier 2024 portant dernière modification du tableau des effectifs en date,

VU le budget communal,

VU le tableau des effectifs,

VU l'organigramme des services municipaux,

VU l'avis du comité social territorial du 1er mars 2024

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour répondre aux besoins du service public,

APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 8 mars 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – APPROUVE

➤ La création :

D'un poste de Bibliothécaire hors classe

D'un poste de chargé de projet applicatifs (cadre d'emploi des ingénieurs)

D'un poste chargé de communication catégorie B (direction de la communication)

➤ La suppression :

D'un poste de Responsable de la médiation et de la communication (service culture)

ARTICLE 2 : MODIFIE le tableau de effectifs comme suit :

ANNEXE ETAT DES EFFECTIFS (temps complet)

GRADES OU EMPLOIS		30/09/2024		Modification délibérative		14/03/2024	
FILIERE ADMINISTRATIVE	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Suppression	Création	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
Directeur général des services	A	1	1			1	1
Directeur général adjoint des services	A	4	2			4	3
Collaborateur de cabinet	A	1	1			1	1
Attaché hors classe (dont 2 emplois fonctionnels)	A	2	2			2	2
Attaché principal (dont 1emploi fonctionnel)	A	10	8			10	8
Attaché	A	28	23			28	25
Rédacteur principal 1ère cl	B	6	5			6	5
Rédacteur principal 2 cl	B	5	5			5	4
Rédacteur	B	9	6			9	6
A djoint administratif principal 1ère cl	C	43	43			43	42
A djoint administratif principal 2ème cl	C	17	13			17	15
A djoint administratif	C	25	23			25	24
TOTAL(1)		151	132	0	0	151	136

FILIERE TECHNIQUE	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Suppression	Création	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
Ingénieur principal	A	5	4			5	3
Ingénieur	A	3	1			3	2
Technicien territorial pal 1cl	B	3	3			3	3
Technicien territorial pal 2cl	B	2	2			2	2
Technicien	B	3	3			3	2
A gent de maîtrise principal	C	9	9			9	8
A gent de maîtrise	C	10	8			10	8
A djoint technique pal 1ère classe	C	46	45			46	44
A djoint technique pal 2e classe	C	46	43			46	42
A djoint technique	C	85	82			85	82
TOTAL(2)		212	200	0	0	212	196

GRADES OU EMPLOIS		30/09/2024		Modification délibérative		14/03/2024	
FILIERE CULTURELLE	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Suppression	Création	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
Bibliothécaire principal	A	1	1		1	2	1
Bibliothécaire	A	2	1			2	1
Attaché de conservation du patrimoine	A	0	0			0	0
A ssistant de conservation patrimoine principal 1ère cl	B	1	1			1	1
A ssistant de conservation patrimoine principal 2ème cl	B	2	2			2	1
A ssistant de conservation patrimoine	B	3	1			3	1
A djoint du patrimoine principal de 1e classe	C	5	5			5	5
A djoint du patrimoine principal de 2e classe	C	3	3			3	2
A djoint du patrimoine	C	4	4			4	3
TOTAL(3)		21	18	0	1	22	16

GRADES OU EMPLOIS		30/09/2024		Modification délibérative		14/03/2024	
FILIERE SPORTIVE	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Suppression	Création	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
Educateur activités physiques et sportives	B	2	1			2	1
TOTAL(4)		2	1	0	0	2	1

Délai et vie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application www.telerecours.fr .../...

ETAT DES EFFECTIFS (temps non complet)							
TOUTES FILIERES	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Suppression	Création	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
Attaché							
- 1 Poste à 20h (57,4 % temps complet)	A	0,57	0,57			0,57	0,57
Assistant socio-éducatif							
- 1 Poste à 3h (8,57 % temps complet)	A	0,086	0			0,086	0
Psychologue de classe normale à 40%							
- 1 Poste à 14h (40 % temps complet)	A	0,40	0,40			0,40	0,40
- 1 Poste à 7h (20 % temps complet)	A	0,20	0,20			0,20	0,20
Pédicures-Podologues, Ergothérapeute, Psychomotricien, Orthopliste, Technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien hors classe							
- 1 Poste à 2h (60 % temps complet)	A	0,60	0			0,60	0
Masseur-Kinésithérapeute et Orthophoniste							
- 1 Poste à 7h (20 % temps complet)	A	0,20	0			0,20	0
Technicien paramédical de classe normale							
- 1 Poste à 2h (60 % temps complet)	B	0,60	0			0,60	0
- 1 Poste à 7h (20 % temps complet)	B	0,20	0			0,20	0
Ajout technique							
- 4 Postes à 26h (74,30 % temps complet)	C	2,97	2,23			2,97	2,97
- 4 Poste à 13h45 (39,28% temps complet)	C	157	157			157	157
- 3 Poste à 9h15 (26,40% temps complet)	C	0,79	0,53			0,79	0,26
	TOTAL(10)	8,9	5,50	0	0	8,9	5,97
TOTAL GENERAL		523,19	459,50	0	1	524,19	454,97

ARTICLE 2 – AUTORISE, dans l'hypothèse où ces emplois, ou ceux précédemment créés, ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels dans le cadre des dispositions du Code général de la fonction publique. Les contractuels seraient recrutés par contrat de droit public faisant référence aux articles L 332-13 et L. 332-14 de ce code, pour les emplois de catégorie A B C ou faisant référence à l'article L. 332-8 pour les emplois de toute catégorie. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.

ARTICLE 3 – DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune, chapitre 012 « Charges de personnel ».

Par 22 voix pour, 4 voix abstentions,

Affiché le 20 mars 2024
Reçu en préfecture le 20 mars 2024
Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20240314-10958-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,
Et ont, au registre, signé les membres présents.

LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .../...

GRADES OU EMPLOIS		30/01/2024		Modification délibérative		14/03/2024		
FILIERE MEDICO SOCIALE		Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Suppression	Création	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
SECTEUR SOCIAL								
Educateur de jeunes enfants	A	1	1			1	1	
A ssistant socio-éducatif	A	0	0			0	0	
A gent spécialisés des écoles mat.principal 1ère cl	C	10	8			10	8	
A gent spécialisés des écoles mat.principal 2ème cl	C	4	2			4	2	
A ssistantes maternelles	CDI	13	13			13	13	
	TOTAL(5)	28	24	0	0	28	24	
SECTEUR MEDICO-SOCIAL								
M édecin territorial hors classe	A	1	0			1	0	
Infirmier en soins généraux hors classe	A	2	2			2	2	
Infirmier en soins généraux	A	5	5			5	5	
P édicures-P odologues, Ergothérapeute, Psycho motricien, Orthoptiste, Technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien hors classe	A	1	1			1	1	
Masseur-Kinés thérapeute et Orthophoniste	A	1	0			1	0	
Infirmière de classe supérieure	B	1	0			1	0	
Infirmière de classe normale	B	2	0			2	0	
A uxiliaire de soins pal 1ère cl	C	0	0			0	0	
A uxiliaire de soins pal 2ème cl	C	0	0			0	0	
	TOTAL(6)	13	8	0	0	13	8	
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE								
Cadre de santé médico technique	A	0	0			0	0	
Technicien paramédical de classe normale	B	1	0			1	0	
	TOTAL(7)	1	0	0	0	1	0	

FILIERE ANIMATION		Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Suppression	Création	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
SECTEUR ANIMATION								
A nimateur territorial principal 1cl	B	2	1			2	1	
A nimateur territorial principal 2cl	B	3	2			3	2	
A nimateur territorial	B	10	8			10	8	
A djoint territorial d'animation principal 1e cl	C	13	12			13	12	
A djoint territorial d'animation principal 2e cl	C	9	7			9	5	
A djoint territorial d'animation	C	47	41			47	41	
	TOTAL(8)	84	71	0	0	84	69	

EMPLOIS AIDES		Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Suppression	Création	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
SECTEUR AIDES								
Contrat Emplois Avenir	CDD	0	0			0	0	
A pprenti								
-secteur Petite Enfance social	CDD	2	0			2	0	
-secteur A dministratif	CDD	1	0			1	0	
-secteur Enfance animation	CDD	0	0			0	0	
-secteur Informatique administratif	CDD	0	0			0	0	
Contrat A dultes relais	CDD	0	0			0	0	
	TOTAL(9)	3	0	0	0	3	0	
	TOTAL	515	454	0	1	516	449	

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télerecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .../...